

Les Archives sur le Rwanda

1996 The International Monitor Institute

Tous droits réservés

IDENTIFICATION DE LA CASSETTE

rev : 15/05/1998

188B• C.54/K 95

Résumé

Au début de la cassette, Mbilizi fait la lecture d'une lettre adressée à Agathe Uwilingiyimana, le Premier Ministre, par onze ministres de son cabinet. Cette lettre la critique et sous-entend qu'elle aurait des contacts inappropriés avec le FPR. Mbilizi se lance ensuite dans un monologue sur la difficulté de mettre en œuvre les Accords d'Arusha et en particulier sur les problèmes que crée le FPR en s'opposant à l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Il accuse également le FPR de commettre des atrocités. Ruggiu vient ensuite avec une interview de Gahigi. La face réelle du FPR et sa soif de pouvoir est l'un des sujets évoqués. Gahigi prédit également une « guerre totale » si des combats éclatent de nouveau.

Commentaires de l'analyste

Vérifier à nouveau la date de diffusion de l'émission. La cassette semble commencer par une émission diffusée dans la nuit du 31 mars 1994. Cependant, cette cassette semble se terminer le lendemain matin, 1^{er} avril 1994.

Format de l'émission	Journaliste	Directeurs et autres personnes
MONOLOGUE: INTERVIEW AUTRE : DECLARATIONS POLITIQUES DECLARATION OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT	GASPARRO GAHIGI, CHARLES ZIKULIZA, MBILIZI, RUGGIU	

Thèmes de la transcription

CRITIQUES CONTRE UN INDIVIDU. CRITIQUES CONTRE UN OPPOSANT POLITIQUE.
CRITIQUES CONTRE L'EMPREINTE RETORIQUE ANTI TUTSIE. ATROCITÉS PRÉSUMÉES
COMMISSES PAR LES TUTSIES. LOCATIONS GEOGRAPHIQUES

Traducteur	CHARLES ZIKULIZA	Format	TRANSCRIPTION
Traduit du KINYARWANDA vers l'ANGLAIS		Temps de passage	00h00mn
Date de la traduction	21 août 1995	Date de l'émission	31 mars 1994
N° de référence au dossier du Tribunal	188	Diffusée par	RTLM

Préparé par THEO GRAGG
05/05/1998

Vérifié par

WS02-699 (F)
K019-9050-K019-9073

Les Archives sur le Rwanda
1996 The International Monitor Institute
Tous droits réservés

RESUMES rev : 15/05/1998

188B· C.54/K 95

Au début de la cassette, Mbilizi fait la lecture d'une lettre adressée à Agathe Uwilingiyimana, le Premier Ministre, par onze ministres de son cabinet. Cette lettre la critique et sous-entend qu'elle aurait des contacts inappropriés avec le FPR. Mbilizi se lance ensuite dans un monologue sur la difficulté de mettre en œuvre les Accords d'Arusha et en particulier sur les problèmes que crée le FPR en s'opposant à l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Il accuse également le FPR de commettre des atrocités. Ruggiu vient ensuite avec une interview de Gahigi. La face réelle du FPR et sa soif de pouvoir est l'un des sujets évoqués. Gahigi prédit également une « guerre totale » si des combats éclatent de nouveau.

1. Au début de la face B, Mbilizi lit une lettre envoyée à Agathe Uwilingiyimana, le Premier Ministre, par onze Ministres qui protestent contre ses récentes activités ou absences d'activités. Il lui est reproché de négliger ses obligations en ce qu'elle n'a pas convoqué son Cabinet en réunion pendant un mois. Les Ministres insistent sur le fait qu'elle n'a pas mandat pour parler au nom du gouvernement et insinuent qu'elle a eu des rencontres inappropriées avec le FPR aux fins de trouver une solution au report de l'ouverture du parlement de transition. Les Ministres s'offusquent particulièrement de ce qu'elle a exclu les députés de la CDR de la liste des députés de l'Assemblée nationale de transition. Elle est instamment invitée à inclure le Cabinet dans toute autre délibération sur ces questions. La lettre est signée par onze Ministres (voir la liste *infra*).
2. Mbilizi continue, distenant des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha, notamment la controverse autour de l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Il insinue que le peuple rwandais n'a pas été assez consulté et qu'il existe un mécontentement croissant à l'égard des dirigeants du parti, notamment à l'égard de Twagiramungu qui a été nommé Premier Ministre du Gouvernement de transition.
3. Mbilizi accuse à plusieurs reprises le FPR d'avoir tué d'innocents civils et commis des assassinats, mais aussi d'avoir été responsable du déplacement de plus d'un million de personnes. Il dit qu'avec un tel passé, le FPR n'est pas en position d'accuser la CDR de violence et conteste la participation de ce parti au Gouvernement de transition. Mbilizi affirme aussi que la CDR est importante car c'est le seul parti qui soit prêt à soutenir les Hutus, à condamner et à remettre en question ouvertement le FPR qu'il définit comme étant monarchiste féodal. Il déclare également que le FPR ne souhaite pas la démocratie mais espère en fait s'emparer du pouvoir et craint donc l'intéférence de la CDR.
4. Mbilizi lit ensuite une déclaration faite par les dirigeants des partis (voir la liste *infra*) en soutien à l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition en vertu

WS02-699 (F)
KO19-9050-KO19-9073

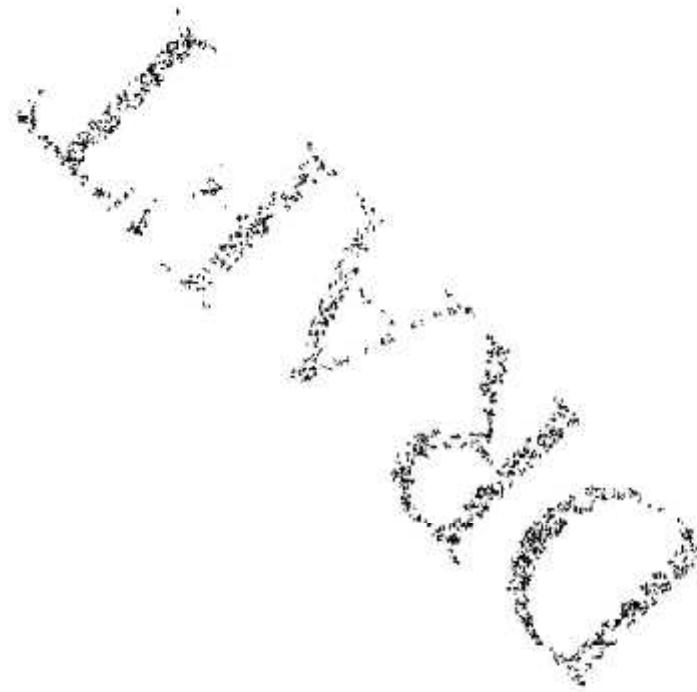
des clauses 61, 80, 81 et 82 de l'accord sur le partage du pouvoir signé à Arusha. Mbilizi répète la thèse de la CDR selon laquelle le FPR serait responsable de la mort de milliers de personnes et du déplacement de plus d'un million d'autres, et que ce parti ne peut par conséquent juger la CDR.

5. Ruggiu vient ensuite avec une interview de Gahigi. Celui-ci déclare que le FPR a essayé de s'aligner sur les partis politiques rwandais de l'opposition lors des négociations d'Arusha. Il dit cependant qu'une fois que les partis ont réalisé que le FPR s'était présenté sous un faux jour, ils ont rompu leurs liens avec lui. Cela a conduit à l'impasse politique actuelle au sujet de la CDR.
6. Ruggiu a alors posé une question sur les nouvelles « hostilités » qui ont été provoquées. Gahigi répond que puisque le FPR occupe une partie du Rwanda et qu'il est représenté à Kigali, il a probablement infiltré beaucoup de centres urbains. Ainsi dit-il, si la guerre reprenait, ce serait une « guerre totale » qui « commencerait de l'intérieur et causerait peut-être beaucoup de dégâts ». Gahigi ajoute que les gens ne pourraient pas fuir, et avec « l'armée, ils seraient bloqués pour combattre le FPR ».
7. La question suivante de Ruggiu concerne ce que le FPR dit à ses alliés. Gahigi soutient que le FPR perd sa crédibilité car la communauté internationale et les partis rwandais de l'opposition sont à présent convaincus que suivre le processus démocratique n'intéresse pas le FPR. Il dit que celui-ci « veut obtenir le pouvoir par la force et par la ruse ».
8. Ruggiu pose alors une question sur le gouvernement du Premier Ministre Uwilingiyimana. Gahigi répond : la dissolution de son gouvernement et relève que Uwilingiyimana a reconnu qu'il ne fonctionnait pas. Gahigi dit également que si le FPR continue de bloquer la création du gouvernement de transition, le peuple rwandais devrait commencer à former un gouvernement sans ce parti.
9. Ruggiu continue avec une question sur les Accords d'Arusha. Gahigi déclare que ces Accords ont été axés sur l'idée du partage du pouvoir, idée qui va à l'encontre de la philosophie du FPR. Il définit ce parti comme étant « un parti politico-militaire, descendant des monarchies féodales qui ont quitté le pays en 1959 puis reviennent conquérir tout le pouvoir ». Gahigi averti que donner le pouvoir au FPR irait à l'encontre de la révolution de 1959. Il ajoute que la division des partis politiques en factions est un signe que les Rwandais ne céderont pas le pouvoir.
10. La dernière question posée par Ruggiu porte sur le rôle de la communauté internationale dans la mise en œuvre des Accords d'Arusha. Gahigi affirme que ces Accords étaient nécessaires pour mettre un terme à la guerre. Il dit toutefois que la communauté internationale et les Rwandais ont pour devoir de refuser les actes

non démocratiques que le FPR impose dans les Accords et de cesser de soutenir des « dictateurs ».

Thèmes de la transcription

- CRITIQUES CONTRE UN INDIVIDU. CRITIQUES CONTRE UN OPPOSANT POLITIQUE.
- CRITIQUES CONTRE LE FPR/APR. RETORIQUE ANTI TUTSIE. ATROCITÉS PRESUMÉES COMMISSES PAR LES TUTSIS. LOCATIONS GÉOGRAPHIQUES



188B· C.54/K 95

1. Au début de la face B, Mbilizi lit une lettre envoyée à Agathe Uwilingiyimana, le Premier Ministre, par onze Ministres qui protestent contre ses récentes activités ou absences d'activités. Il lui est reproché de négliger ses obligations en ce qu'elle n'a pas convoqué son Cabinet en réunion pendant un mois. Les Ministres insistent sur le fait qu'elle n'a pas mandat pour parler au nom du gouvernement et insinuent qu'elle a eu des rencontres inappropriées avec le FPR aux fins de trouver une solution au report de la création du parlement de transition. Les Ministres s'opposent particulièrement de ce qu'elle a exclu les députés de la CDR de la liste des députés de l'Assemblée nationale de transition. Elle est instantanément invitée à inclure le Cabinet dans toute autre délibération sur ces questions. La lettre est signée par onze Ministres (voir la liste *infra*).

MBILIZI : « [...] le gouvernement actuel doit continuer ses activités, notamment à travers des réunions de cabinet afin de s'attaquer aux problèmes que connaît le pays, principalement dans le domaine de la sécurité. Il doit aussi résoudre le problème lié à la mise en œuvre des institutions de transition ». Suite à la déclaration que vous avez vous-même [Mme Uwilingiyimana] signé, vous avez convoqué une réunion de cabinet le 29 février 1994, deux mois après la dernière réunion. Avec ce nouveau conflit qui a résulté de la réunion des partis politiques représentés dans le gouvernement avec le Président de la République, on pouvait espérer que le Cabinet fonctionnerait enfin normalement et assumerait ses responsabilités dans cette période très difficile que traverse notre pays. Hélas, tel semble ne pas être le cas aujourd'hui, car cela fait maintenant près d'un mois que le Cabinet ne s'est pas réuni. Ce qui surprend dans tout cela, c'est que vous continuez à vous exprimer au nom du Gouvernement alors que vous n'avez aucun mandat pour le faire. Les dernières déclarations que vous avez faites datent des 24 et 25 mars 1994. Elles portaient sur l'installation des institutions de transition à base élargie, et vous avez pris des décisions non fondées concernant les députés mandatés par le PDI, le MDR et la CDR. Vous avez en fait adopté et divulgué au public une liste de députés de l'Assemblée nationale de transition qui exclut ceux de la CDR alors que ce parti avait respecté toutes les conditions exigées par l'Accord de paix d'Arusha que vous aviez vous-même reconnu. En outre, votre liste n'inclut pas un des députés du MDR qui a gagné son procès en justice suite à l'exécution provisoire de la décision rendue, alors que vous savez pertinemment que lorsqu'une juridiction ordonne une exécution provisoire, sa décision est exécutée nonobstant tout appel. Enfin, la liste mentionne un député du PDI qui n'a pas été désigné par les organes de son parti alors que c'est à eux de le faire. Dans le même

ordre d'idées, et après l'échec des cérémonies marquant, le 25 mars 1994, la prestation de serment des députés à l'Assemblée nationale de transition et des nouveaux membres du Cabinet vous avez rencontré le FPR dans l'objectif de trouver, au nom du gouvernement, une solution à cette impasse alors que vous n'aviez pas consulté celui-ci auparavant. Les signataires de cette lettre insistent une fois de plus pour que le Cabinet se réunisse sans délai afin d'exprimer clairement la position du gouvernement sur cette non installation des institutions de transition à base élargie. Une solution acceptable, qui devrait être communiquée au FPR, ne sera trouvée que si le Gouvernement est associé à la prise de décision relativement à des affaires très complexes et délicates. Une telle solution sera trouvée au travers d'un consensus qui doit être obtenu après qu'un véritable Gouvernement aura fait ses délibérations. Je vous prie d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Les signataires sont les Ministres suivants :

- Faustin Munyazesa, Ministre de l'Intérieur et du Développement communal
- Daniel Mbangara, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture
- Prosper Mugiraneza, Ministre de la Fonction publique
- Pauline Nyiramasuhuko, Ministre de la Famille et de la Promotion de la femme
- Agnès Ntambayaro, Ministre de la Justice
- Augustin Bizimana, Ministre de la Défense
- Augustin Ngirabatware, Ministre du Plan
- Justin Mugenzi, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Dr Casimir Bizimungu, Ministre de la santé, actuellement en mission
- Callixte Nzabonimana, Ministre de la Jeunesse et des Associations
- André Ntagurura, Ministre des Transports et de la Communication

Vous écoutez toujours la RTLM, radio privée qui transmet sur les fréquences magiques de 106.4 et 94.3. La radio sympathique. Dans les minutes qui suivent nos réflexions, je vais demander à Kamanzzi de vous révéler l'un de ses secrets musicaux [CHANSON]

... peut rallier l'armée. Et Kamanzzi me dit qu'il va faire chaud ce soir. Nous avons encore près de 40 minutes de divertissements et d'informations avec la RTLM.

188B• C.54/K 95

2. Mbilizi continue, discutant des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha, notamment la controverse autour de l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Il insinue que le peuple rwandais n'a pas été assez consulté et qu'il existe un mécontentement croissant à l'égard des dirigeants du parti, notamment à l'égard de Twagiramungu qui a été nommé Premier Ministre du Gouvernement de transition.

MBILIZI : Depuis la signature de l'Accord de paix d'Arusha le 4 août 1994, des obstacles empêchent continuellement la mise en œuvre des conventions. Le dernier problème est lié à l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Ce problème révèle une fois de plus les difficultés que crée la mise en pratique de l'Accord d'Arusha. Comme tout le monde le sait, cet accord concerne principalement la population rwandaise qui paradoxalement n'a pas été constituée lors des négociations. Il semble que chaque fois que la population souligne certains points, souhaitant être représentée dans ces textes à travers les partis qui ont signé l'accord, ces points ne trouvent pas de solution satisfaisante. C'est de cette manière que l'on aboutit à une impasse politique provoquée par les divisions que l'on observe au sein des comités exécutifs des partis. En fait, la base de ces partis a réalisé que ses représentants ne répondraient pas à ses aspirations profondes. Cela explique l'animosité envers les dirigeants de l'opposition tels que le Premier Ministre désigné du Gouvernement de transition à base élargie [le Premier Ministre Faustin Twagiramungu].

188B. C.54/K 95

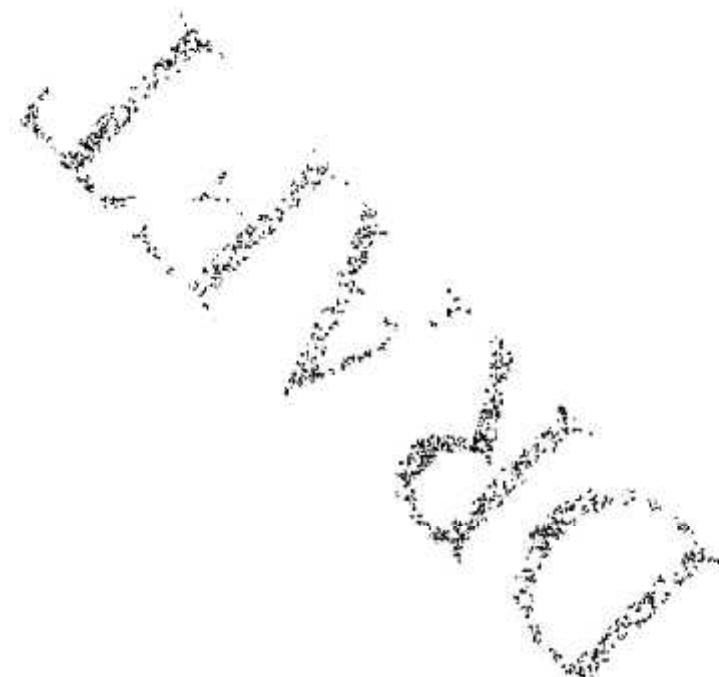
3. Mbilizi accuse à plusieurs reprises le FPR d'avoir tué d'innocents civils et commis des assassinats, mais aussi d'avoir été responsable du déplacement de plus d'un million de personnes. Il dit qu'avec un tel passé, le FPR n'est pas en position d'accuser la CDR de violence et conteste la participation de ce parti au Gouvernement de transition. Mbilizi affirme aussi que la CDR est importante car c'est le seul parti qui soit prêt à soutenir les Hutus, à condamner et à remettre en question ouvertement le FPR qu'il définit comme étant monarchiste féodal. Il déclare également que le FPR ne souhaite pas la démocratie mais espère en fait s'emparer du pouvoir et craindrait l'interférence de la CDR.

MBILIZI : Les choses étaient totalement différentes le jour de la signature de l'Accord de paix d'Arusha. Les pays occidentaux croyaient en l'opposition et la population ne s'était pas forgé une opinion claire sur le FPR. Dans le pays, on doute de la viabilité de ces accords et leur application semble être très incertaine car selon l'opinion publique, le FPR ne veut ni la paix, ni la démocratie, mais plutôt le pouvoir. Avec tous les griefs dont la cause est attribuée aux rebelles supposés avoir tué et assassiné beaucoup de gens à travers le pays, le refus continuel du FPR de siéger avec les députés de la CDR s'explique par le fait que ce parti ayant été le premier à soutenir tous les Hutus et à condamner quiconque tentait de s'emparer du pouvoir par des moyens autres que démocratiques. La CDR est donc le seul parti qui a daigné remettre en cause le FPR, et ce, sans aucune crainte. La CDR fait tout son possible pour remettre en cause les monarchistes féodaux. Avec le FPR à l'Assemblée nationale de transition, on prévoit des débats houleux face à la CDR bien sûr. Et c'est ce que le FPR évite car ce parti craint les contradictions. Mais il convient de préciser, chers amis et auditeurs, que le contrôle du respect des conditions prévues au paragraphe II de la clause 61 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir, protocole dont le FPR veut tirer profit, a déjà été réalisé à Arusha. Ce sont même les partis protagonistes dans les négociations qui ont dû effectuer ce contrôle dans la mesure où cela est prévu dans la dernière phrase du paragraphe II de la clause 61 du protocole susmentionné. La CDR l'a dit dans sa déclaration. Quand l'accord de paix aura été négocié et signé, on ne pourra plus parler de contrôle. En outre, il n'y a plus de négociations entre les partis. Nous n'avons que des partis signataires. Laissez-nous vous rappeler les faits suivants, car les conditions actuelles font dire à la CDR certaines vérités qu'il vaudrait peut-être mieux oublier. Ce n'est donc pas une organisation qui a massacré plusieurs civils innocents, torturé beaucoup de femmes, d'enfants et de vieux, déplacé plus d'un million de personnes dont un grand nombre sont mortes de faim, de diverses inclémences et de privations, qui peut donner des leçons de pacification et de réconciliation nationale. Oui, la CDR dit qu'il est accusé d'avoir commis des actes de violence dans le pays. Cette accusation doit au contraire être dirigée

- Critiques contre le FPR/APR • Rhétorique anti-tutsi • Atrocités présumées commises par les Tutsis

KO263386

contre le FPR. Les derniers assassinats pointent vers le FPR une fois de plus. Attendons les enquêtes pour avoir de plus amples informations. La CDR affirme donc que c'est le FPR et non elle qui aurait violé le code ethnique. Et malgré les assassinats et le déplacement de plus d'un million de personnes, on a accepté le fait que le FPR peut rester à l'Assemblée et être dans le Gouvernement ! Pourquoi, pourquoi cela ne s'appliquerait pas à la CDR ?



188B. C.54/K 95

4. Mbilizi lit ensuite une déclaration faite par les dirigeants des partis (voir la liste *infra*) en soutien à l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition en vertu des clauses 61, 80, 81 et 82 de l'accord sur le partage du pouvoir signé à Arusha. Mbilizi répète la thèse de la CDR selon laquelle le FPR serait responsable de la mort de milliers de personnes et du déplacement de plus d'un million d'autres, et que ce parti ne peut par conséquent juger la CDR.

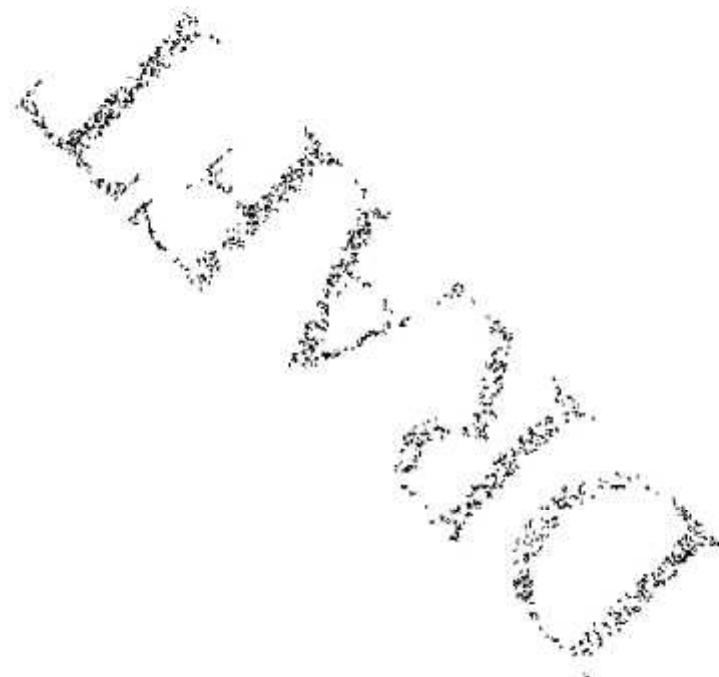
MBILIZI: Nous devons aussi préciser, car nous ne l'avons pas déjà dit, que 11 partis politiques ont accordé leur soutien à la CDR pour qu'il puisse se joindre à l'Assemblée nationale de transition. Ils se sont exprimés en ces termes :

« Les partis qui ont signé la présente déclaration souhaitent que l'Accord de paix d'Arusha soit strictement respecté. Ils sont conscients du fait qu'il est impératif de restaurer la paix de façon permanente au Rwanda. Et dans la mesure où ils sont poussés par un esprit d'équité, ces partis déclarent accorder leur soutien à l'entrée immédiate et sans réserves de la CDR à l'Assemblée nationale de transition, sur la base des même termes et conditions juridiques que les autres forces politiques, en vertu des clauses 61, 80, 81 et 82 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir qui a été signé à Arusha[1]. Les signataires de cette déclaration sont :

- Mathieu Ngirumpe, Président du MRND
- Froduald Karuzemera, Dr Mwongo (MDR)
- Justin Mugenzi, Président du PL
- Amiel Munyamang’erero, 2^e Vice-président du PDC
- M. Didace, membre du comité exécutif du PDC
- Gaudence Nyiramagamba Simana, Président du MFBP
- Emmanuel Nzeyimana, Président du RTD
- Jean Baptiste Butera (PECO)
- Sheik Juma Kibata, Président du comité exécutif du PDI et de la Juma Bahuzinyire
- Jean Baptiste Nyasungira (PADER)
- Egidie Bagabo (PARERWA)

Chers auditeurs, de l'opinion de la CDR, si personne n'est responsable de la mort de millions de personnes ni du déplacement de plus d'un million d'autres à travers le pays, dont beaucoup sont mortes du fait de diverses inclémences, on n'a donc aucune leçon de pacification et de réconciliation nationale à donner aux autres partis, notamment à la CDR qui compte de nombreux membres.

Le dernier obstacle à la création du gouvernement de transition, si l'on peut appeler cela un obstacle, peut même faire réfléchir les gens. On souffre de famine ici, de dysenterie là, d'autres problèmes économiques, et une épée est suspendue au-dessus de la tête des hommes politiques par les menaces et l'ultimatum proférés par les institutions de Bretton Woods et la communauté internationale. On se demande quel sera le futur du Rwanda. Puis certaines personnes ont réfléchi à haute voix pour vous, chers auditeurs, et cela est le thème de notre réflexion de ce soir. La balle est dans votre camp. Gaspard Gahigi et George Ruggiu.



188B. C.54/K 95

5. Ruggiu vient ensuite avec une interview de Gahigi. Celui-ci déclare que le FPR a essayé de s'aligner sur les partis politiques rwandais de l'opposition lors des négociations d'Arusha. Il dit cependant qu'**une fois que les partis ont réalisé que le FPR s'était présenté sous un faux jour, ils ont rompu leurs liens avec lui.** Cela a conduit à l'impasse politique actuelle au sujet de la CDR

RUGGIU : Gaspard Gahigi, bonjour.

GAHIGI : Bonjour George.

RUGGIU : C'est pour nous un grand honneur de pouvoir nous rédacteur en chef pour discuter un peu sur les problèmes actuels et ce fait, sur la manière dont on peut les résoudre. Qu'est-ce qui nous fait penser que les choses ont changé ? Avec la tentative de création des institutions de transition, les choses ne seront plus les mêmes. Et il est probable que l'Accord de paix d'Arusha ne soit jamais appliquée même si nous conservons ces institutions. Qu'est-ce qui pourrait nous faire penser qu'au point où nous en sommes, les choses ont changé ?

GAHIGI : C'est peut-être une question très difficile. Mais je voulais vous rappeler, George, que les Accords de paix d'Arusha ont été signés par le Gouvernement rwandais et par le Front patriotique rwandais. Au moment des négociations et au moment de la signature des accords, le gouvernement rwandais était dirigé par l'opposition composée des partis que vous connaissez. Et cette opposition a signé un pacte avec le FPR à Bruxelles aux fins de créer un mouvement qu'elle a appelé « LES FORCES DEMOCRATIQUES POUR LE CHANGEMENT ». En fait, rien ne sera pareil au passé car le FPR pensait qu'il allait faire bloc commun avec l'opposition intégrée après la signature de ces accords. Il s'est rendu compte que son partenaire n'avait pas la même attitude qu'auparavant. En outre, l'opposition interne s'est scindée, ce qui a conduit au blocage. Et je vous rappelle que M. Pasteur Bizimungu avait déclaré, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Bruxelles le 18 janvier 1993, que le FPR était l'un des partis politiques qui combattaient les dirigeants en place au Rwanda. Ces partis sont le MDR, le PL et le PSD. On déduit de cette déclaration que les choses ont changé car ces partis ne constituent plus une branche interne du FPR. C'est vraiment un point de départ que les gens doivent comprendre car ils doivent comprendre les plans du FPR.

Les Rwandais membres des partis politiques de l'opposition nationale ne croient plus au FPR et ne veulent pas partager les ambitions de ce parti.

• Critiques contre le FPR/APR

188B• C.54/K 95

6. Ruggiu a alors posé une question sur les nouvelles « hostilités » qui ont été créées. Gahigi répond que puisque le FPR occupe une partie du Rwanda et qu'il est représenté à Kigali, il a probablement infiltré beaucoup de centres urbains. Ainsi dit-il, si la guerre reprenait, ce serait une « guerre totale qui commencerait de l'intérieur et causerait peut-être beaucoup de dégâts ». Gahigi ajoute que les gens ne pourraient pas fuir, et avec « l'armée, ils feraient bloc pour combattre le FPR ».

RUGGIU : Il est évident que beaucoup de choses changent ; le FPR est maintenant isolé et menace de reprendre la guerre. Même si cette guerre ne commence pas dans l'immédiat, elle ne serait plus une guerre agressive car nous nous y attendons et une partie du pays est aujourd'hui occupée. Comment pourrions-nous alors décrire ces hostilités ?

GAHIGI : Les hostilités, de toute façon, seraient différentes car le FPR occupe une partie du territoire rwandais, se trouve à Kigali et a certainement ou probablement infiltré beaucoup de ses soldats dans les centres urbains. Donc, si la guerre reprend, la population ne pourra pas fuir comme elle l'a fait auparavant car les choses auront commencé de l'intérieur. La guerre sera différente car la population rwandaise sait maintenant ce qu'est le FPR. Cela signifie qu'il y aurait une guerre totale équitable. La population et l'armée feraient front pour combattre le FPR. Et la guerre commencerait de l'intérieur et peut-être qu'elle causerait de nombreux dégâts. Mais, il est certain et probable que le FPR ne perdrait pas la guerre.

• Critiques contre le FPR/PAR • Rhétorique anti-tutsie

Kigali

188B• C.54/K 95

7. La question suivante de Ruggiu concerne ce que le FPR dit à ses alliés. Gahigi soutient que le FPR perd sa crédibilité car la communauté internationale et les partis rwandais de l'opposition sont à présent conscients que suivre le processus démocratique n'intéresse pas le FPR. Il dit que celui-ci « veut obtenir le pouvoir par la force et par la ruse »

RUGGIU : Il est vrai que des gens ont affirmé qu'ils allaient occuper Kigali un jour, et à ce jour, ils n'ont pas été en mesure d'occuper Ruhengeri. On peut se poser certaines questions. Comme vous l'avez souligné, l'ennemi est maintenant connu. Le FPR a même commencé à dire à certains de ses collaborateurs européens qu'il ne comprend rien à l'Accord de paix d'Arusha. Que se passe-t-il du côté du FPR ? Comment pouvons-nous concevoir que le FPR est en train de dire à ses alliés occidentaux qu'il ne comprend pas ce que demande cet accord, [illisible] ?

GAHIGI : Je pense sincèrement que le FPR se troupe dans une situation désespérée car en 1990, quand il a lancé l'attaque, il avait donné comme prétexte la démocratisation de ce pays. Paradoxalement, quand il est arrivé sur place, il a vu qu'il y avait des partis d'opposition dans le pays et qu'il y avait déjà un jeu démocratique. Et la communauté internationale a commencé à comprendre que le FPR ne veut pas jouer le jeu de la démocratie. Il ne veut pas d'élections libres et démocratiques car il sait qu'il les perdrait. C'est pour cette raison que le FPR a entrepris une énorme propagande aux fins de convaincre la communauté internationale qu'il a entamé le processus démocratique. Cependant, la communauté internationale et l'opposition nationale ont à présent remarqué que le FPR ne veut pas du tout du jeu démocratique. Il veut obtenir le pouvoir par la force et la ruse.

• Critiques contre le FPR/PAR

188B- C.54/K 95

8. Ruggiu pose alors une question sur le gouvernement du Premier Ministre Uwilingiyimana. Gahigi demande la dissolution de son gouvernement et relève que Uwilingiyimana elle-même a reconnu qu'il ne fonctionnait pas. Gahigi dit également que si le FPR continue de bloquer la création du gouvernement de transition, le peuple rwandais devrait commencer à former un gouvernement sans ce parti.

RUGGIU : Comme l'ont noté les communautés nationale et internationale, cela fait longtemps que nous demandons le départ du Premier Ministre, Mme Uwilingiyimana, car son gouvernement ne fonctionne pas. Par conséquent, quelle sorte de gouvernement nous attendons-nous à avoir ? Y a-t-il des membres des partis qui sont prêts à l'alternance ?

GAHIGI : Concernant le gouvernement de Mme Agathe Uwilingiyimana, celle-ci a elle-même dit qu'il ne fonctionnait pas, mais elle se proclame toujours Premier Ministre. Pour moi, il s'agit là d'une contradiction flagrante indigne d'une personnalité politique qui tient le rang de Premier Ministre. Et je pense sincèrement que si un gouvernement ne fonctionne pas, la seule chose à faire est de se dissoudre. Et je pense que tous les Etats du monde et tous les citoyens ont le droit de choisir leur propre gouvernement. La dissolution de ce gouvernement pose aucun problème car il a été créé par cinq partis qui en sont membres. Ils l'ont créé après une réunion à l'issue de laquelle ils ont décidé que le poste de Premier Ministre soit attribué au MDR. Et ces partis peuvent se réunir une fois encore, réaliser que ce gouvernement n'est pas compétent et le remplacer par un autre. Je pense que, c'est un acte de courage qui en vaut la peine car les Rwandais ne peuvent vivre sans gouvernement. C'était là le premier point.

Le deuxième point est que les Rwandais ne doivent pas être pénalisés du fait du retard dans l'installation du gouvernement à base élargi prévu par l'Accord de paix d'Arusha. Et je pense que le peuple rwandais doit prévoir un gouvernement capable de négocier ou de renégocier l'Accord d'Arusha puisque celui-ci n'est pas applicable. Donc, soit le FPR accepte qu'il doit réellement prendre part au jeu démocratique qui se joue dans ce pays, et alors un gouvernement à base élargi sera créé avec lui, soit il refuse de le faire, et alors le peuple rwandais se dotera d'un autre gouvernement en attendant que le FPR vienne et joue franc jeu.

188B. C.54/K 95

9. Ruggiu continue avec une question sur les Accords d'Arusha. Gahigi déclare que ces Accords ont été axés sur l'idée du partage du pouvoir, idée qui va à l'encontre de la philosophie du FPR. Il définit ce parti comme étant « un parti politico-militaire, descendant des monarchistes féodaux qui ont quitté le pays en 1959 puis reviennent conquérir tout le pouvoir ». Gahigi averti que donner le pouvoir au FPR irait à l'encontre de la révolution de 1959. Il ajoute que la division des partis politiques en factions est un signe que les Rwandais ne céderont pas leur pouvoir.

RUGGIU : Vous disiez qu'on devait négocier l'accord de paix d'Arusha. Quel est le problème réel posé par ces accords ?

GAHIGI : En fait, l'Accord d'Arusha a été centré sur deux axes principaux. Le premier consistait à mettre fin à la guerre, et le second, qui à mon avis constitue l'axe principal, concernait le partage du pouvoir. Vous savez toutefois que le FPR ne veut pas du partage du pouvoir. Il veut tout le pouvoir, comme il le voulait quand il a lancé l'attaque en 1990. Puis, le principal problème de ces accords est effectivement le pouvoir que le FPR veut prendre intégralement. Et quand on connaît la nature du FPR, à savoir des gens qui se sont organisés au sein d'un parti politico-militaire, qui sont les descendants des monarchistes féodaux qui ont quitté le pays en 1959, et qui viennent ensuite pour reconquérir tout le pouvoir, je pense que les Rwandais ne sont pas prêts à abandonner tout le pouvoir. Le peuple rwandais a peut-être été assez logique en acceptant de partager le pouvoir avec le FPR. S'il donne le pouvoir au FPR, ce serait contraire à la révolution de 59 et je pense que le peuple rwandais ne l'accepterait pas. Et le signe qui annonce cela est la scission des partis intérieurs car ils ont dit que passer un accord avec le FPR et prendre le pouvoir au MRND relevait de la trahison. Puis, ces partis ont refusé. En fait, la scission des partis politiques tels que le MDR et le PL ne signifie rien d'autre que le refus de donner le pouvoir au FPR. Et Justin Mugenzi l'a souvent répété. En tout cas, les Rwandais ne sont pas encore prêts à donner le pouvoir au FPR.

- Critiques contre le FPR/PAR · Rhétorique anti-tutsie

188B. C.54/K 95

10. La dernière question posée par Ruggiu porte sur le rôle de la communauté internationale dans la mise en œuvre des Accords d'Arusha. Gahigi affirme que ces Accords étaient nécessaires pour mettre un terme à la guerre. Il dit toutefois que la communauté internationale et les Rwandais ont pour devoir de refuser les actes non démocratiques que le FPR impose dans les Accords et de cesser de soutenir des « dictateurs ».

RUGGIU : Eh bien, il y a donc un dernier problème, et nous avons eu l'occasion de l'aborder. La communauté internationale a pratiquement imposé la conclusion des Accords d'Arusha. Mais aujourd'hui, elle est consciente que ces accords ne sont pas applicables. En fait, ils seraient considérés comme un corps étranger imposé au peuple rwandais. Le comité international sent-il qu'un changement radical est intervenu ? Et si jamais ces accords d'Arusha n'étaient pas effectifs, quel soutien la communauté internationale accorderait-elle au Rwanda ?

GAHIGI : Je pense que pour ce qui est de la politique internationale, nous pouvons comprendre, à un moment donné, la pression qu'a exercée la communauté internationale sur le gouvernement rwandais et le sur FPR afin que l'Accord d'Arusha soit signé. Il est tout à fait compréhensible qu'en tant qu'il y ait eu besoin de paix et qu'on ait eu besoin de mettre fin à la guerre. Et maintenant que ces accords ont été conclus et signés, la communauté internationale a eu suffisamment de temps et obtenu toutes les explications nécessaires sur l'enjeu de cette guerre. Comme l'a déclaré le FPR, la raison qui sous-tend cette guerre est la démocratisation du pays. Je pense que la communauté internationale a pour obligation de faire pression sur le FPR de sorte qu'il accepte de jouer effectivement le jeu démocratique. Si tel n'est pas le cas, les Rwandais sont capables de refuser ce corps étranger. Si jamais le FPR refuse de faire partie de la communauté rwandaise et d'agir comme des Rwandais, il a du devoir de la communauté internationale et des Rwandais de refuser le jeu anti-démocratique du FPR. Et je pense que le Rwanda devrait être efficient et dynamique en matière de politique étrangère, aux fins de dire à la communauté internationale que les gens qu'elle soutenait ne sont pas du tout des démocrates, mais plutôt des dictateurs.

* Critiques contre le FPR/APR

Les Archives sur le Rwanda
1996 The International Monitor Institute
 Tous droits réservés

IDENTIFICATION DE LA CASSETTE

rev : 15/05/1998

188A • C.54/K 95**Résumé**

Au début de la cassette, Kantano rétracte une déclaration antérieure selon laquelle Christophe Bazivamo serait un « Inyenzi ». Il cible alors Justin Niyongira et un certain nombre de « collaborateurs » dont Balthazar Bazatoba, Silas Ruzinda et le conseiller Théobald Rutaganzwa. Niyongira notamment, est accusé de permettre aux membres du PSD et à son groupe ethnique de commettre des meurtres en toute impunité. Mbilizi interview ensuite Stanislas Simbizi de la CDR dont il est dit qu'il a « échappé de justesse » à un attentat sur sa personne. Simbizi accuse le FPR de commettre des atrocités et d'être réticent à participer à un processus démocratique pacifique. Rucogoza donne alors une description sinistre de l'atmosphère « lugubre » qui imprègne Kigali ville. Mbilizi continue avec une liste d'élèves de Nyanza supposés avoir formé la « Brigade Inzaguteba » avec l'intention de se joindre au FPR. Mbilizi traite ensuite du conflit entre la CDR (sic).

Commentaires de l'analyste

Format de l'émission	Journalistes	Directeurs et autres personnes
MONOLOGUE. INTERVIEW BULLETIN D'INFORMATIONS	KANTANO THADAMA PHILIPPE MBILIZI RUCOGOZA	HOMME POLITIQUE : STANILAS SIMBIZI

Thèmes de la transcription

. CRITIQUES CONTRE UN INDIVIDU : CRITIQUES CONTRE UN OPPOSANT POLITIQUE.
 CRITIQUES CONTRE LE FPR.
 . NOUVEAU PRIS POUR CIBLE: GROUPE PRIS POUR CIBLE.
 COMPlices PRIS POUR CIBLES : CALOMNIES ANTI-TUTSIS. RETORIQUE ANTI-TUTSIE.
 ATROCITÉS PRESUMÉES COMMISSES PAR LES TUTSIS. MISE EN GARDE SUR LES OBJECTIFS D'EXTERMINATION DES TUTSIS. LOCATIONS GEOGRAPHIQUES

Traducteur	CHARLES ZIKULIZA	Format	TRANSCRIPTION
Traduit du KINYARWANDA vers l' ANGLAIS		Temps de passage	00h00mn
Date de la traduction	16 août 1995	Date de l'émission	31 mars 1994
N° de référence au dossier du Tribunal	188	Diffusée par	RTLM

Préparé par THEO GRAGG
 05/05/1998

Vérifié par

WS02-699 (F)
 KO19-9050-K019-9073

188A· C.54/K 95

8. Rucogoza rapporte une fois de plus que Katumba a été assassiné dans le quartier de Biryogo à Kigali, ajoutant que « les assassinats et les violences ethno-politiques » sont fréquents dans la ville. Il dit que l'atmosphère à Kigali est « particulièrement lugubre » et qu'un « silence et un calme monastiques règnent dans la capitale ».
- Nyanza
9. Mbilizi donne alors les noms et les noms de code des treize élèves originaires de diverses écoles de Nyanza, qui ont créé la « Brigade Inziraguteba » et que l'on signale avoir rejoint le FPR (voir la liste infra). Il dit que cela confirme les rapports antérieurs de la RTLM selon lesquels le FPR infiltre les écoles.
10. Mbilizi affirme que le FPR a accusé la CDR d'incitation à la violence et de violation « du code et de la déontologie politiques », en conteste donc vivement la participation de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Il cible Twagiramungu et Lando comme étant des complices du FPR en qui, dit-il, on ne peut faire confiance dans leur rôle de médiateur dans le conflit entre le FPR et la CDR. Mbilizi déclare que le FPR a refusé de suivre une procédure régulière dans leur opposition à la CDR. Il avance alors que le FPR n'est pas en position d'exiger l'inclusion de la CDR du Gouvernement de transition car « il a organisé le meurtre d'innocents, torturé beaucoup de femmes, d'enfants et de vieillards, et déplacé plus d'un million de personnes, dont la majorité est morte de faim ».
11. Mbilizi souligne que la CDR a été légitimée par « les ambassadeurs européens » par le représentant du médiateur » le 28 mars 1994. Il finit la citation par la lecture d'une lettre adressée au Premier Ministre Uwilingiyimana par onze Ministres de son Cabinet. Cette lecture est interrompue, mais il semblerait que la lettre exprime leur soutien à l'entrée de la CDR dans le Gouvernement de transition.
- Critiques contre le FPR/APR· Individu pris pour cible· Groupe pris pour cible· Complices pris pour cibles· Calomnies anti-tutsies· Rhétorique anti-tutsies· Atrocités présumées commises par les Tutsis· Mise en garde sur les objectifs d'extermination des Tutsis· Locations géographiques

THEMES DE LA TRANSCRIPTION

- Critiques contre un individu· Critiques contre un opposant politique· Critiques contre le FPR/APR· Individu pris pour cible· Groupe pris pour cible· Complices pris pour cibles· Calomnies anti-tutsies· Rhétorique anti-tutsies· Atrocités présumées commises par les Tutsis· Mise en garde sur les objectifs d'extermination des Tutsis· Locations géographiques

Les Archives sur le Rwanda
1996 The International Monitor Institute
Tous droits réservés

TRANSCRIPTION INTEGRALE rev : 15/05/1998

188A C.54/K 95

1. La cassette commence avec Kantano qui explique que Christophe Bazivamo, originaire de la commune de Cyungo à Byumba, n'est pas un « Inyenzi » malgré les accusations portées à son encontre par le conseiller de la commune de Gicye puis diffusées sur les ondes de la RTLM. Il est sous-entendu que Twagiramungu et Uwilingiyimana sont associés aux « Inyenzi ». Kantano assure au fils de Bazivamo que l'affaire a été résolue lors d'une « réunion de réconciliation ».

KANTANO : ... Récemment, les gens ont dit sur les ondes de la RTLM que Bazivamo était un *Inyenzi*, et quand le fils de celui-ci a entendu ces propos, il a pleuré. L'enfant se demandait comment son père pouvait devenir un *Inyenzi* alors qu'il avait fait fuir des gens de leurs maisons [RIRES]. C'est dommage d'entendre ce que les gens disent sur les parents, en particulier quand ce qui se dit n'est pas vrai. Par conséquent, mon enfant, tu ne devrais pas t'en faire car ton père n'est pas un *Inyenzi* comme j'a affirmé le conseiller de la commune de Giciye le 24 mars 1994. C'était une réunion de réconciliation qui a rassemblé Faustin Semasaka, sous-préfet de Kabaya, Isaac Haguimvugo, bourgmestre de la commune de Giciye, Christophe Bazivamo, homologue du chef du projet IPV et Thomas Kuradusenge qui s'était querellé avec l'assistant du bourgmestre. Lors de cette réunion sur la sécurité, ils ont totalement résolu le problème. Il est dit à la quatrième ligne que les gens qui se souciaient de la sécurité ont estimé que ce qui était diffusé sur les ondes de la RTLM n'était pas vérifique. Cela signifie que Christophe Bazivamo n'est pas un *Inyenzi*. Il n'a pas du tout été envoyé par Twagiramungu et par Mme Agathe. Donc j'espère que l'enfant de Cyungo n'est plus inquiet. Et cela est valable pour mes enfants qui pensent que je parle à l'intérieur d'une radio ! Ils devraient savoir que nous envoyons nos voix à travers les airs grâce à Bazungu. Ils devraient également comparer la taille de mon corps à celle d'une petite radio ! [RIRES]

2. Kantano rapporte alors que Justin Niyongira qui travaille au Ministère de la Justice et est membre du PSD, collabore avec **Balthazar Bazatoba et Silas Ruzindza aux fins de permettre aux membres du PSD de tuer en toute impunité dans la commune de Muyira en préfecture de Butare.** Il est allégué que Théobald Rutaganzwa, Thades Muhinda, Michel Muindhabi, Mudacumura et Saruhara ont tué, dans la nuit du 17 septembre 1993, trois jeunes garçons appelés Augustin Habonimana, Anasthase Ndagijimana et Samson Byumvuhore, qui étaient originaires du secteur de Nyakibungo. Le conseiller Rutaganzwa a accusé ces garçons d'être des *Interahamwe* et a ordonné qu'ils soient tués. Même si Rutaganzwa et les autres ont été arrêtés, Niyongira a organisé leur remise en liberté.

KANTANO : Ah ! Ah ! Hen ! Les gens ont des problèmes ! Laissez-moi finir par la colère des gens de la commune de Muyira en préfecture de Butare. Ils disent que ceux qui doivent normalement les protéger sont ceux qui leur nuisent. Ils disent que M. Justin Niyongira, qui est né dans la commune de Muyira et travaille au Minjust (Ministère de la Justice) ainsi que Balthazar Bazatoba et Silas Ruzindana, commerçants résident à Muyira, représentent un danger pour la *commune* de Muyira. M. Niyongira qui est membre du PSD tue les gens quand l'envoie les prend de le faire car lorsqu'ils sont traduits en justice à Nyanza M. Niyongira les protège. Et comme les juges du Well of Court (sic) craignent Niyongira, ils font tout ce qu'il leur demande de faire. Puis, quand une affaire passe devant Nyabibundi, M. Niyongira en fait ce qu'il veut. Il donne en exemple des gens qui avaient été tués dans la nuit du 17 au 18 septembre 1993. Un homme du nom de Théobald Rutaganzwa, a tué, en compagnie de Thadée Muhinda, Michel Muindhabi, Mudacumura, Saruhara et d'autres personnes, trois jeunes garçons originaires du secteur de Nyakibungo. Ces garçons s'appelaient Augustin Habonimana, Anasthase Ndagijimana et Samson Byumvuhore. Ils ont été pris près de la route quand le conseiller Théobald Rutaganzwa a déclaré que ces fugitifs étaient des *Interahamwe* puisqu'ils venaient du secteur de Nyakibungo. Il a ordonné qu'ils soient tués et ils le firent sur le champ. Cela a mis en colère toute la population car le conseiller qui était soupçonné avait été libéré de prison. Les gens ont dit à l'inspecteur de la police judiciaire de la commune de Muyira, au bourgmestre intérimaire et à tous les employés de la sous-préfecture de Nyabisindu qu'ils ne pouvaient y croire. Toutes ces personnes ont confirmé que les tueurs étaient les personnes déjà citées. Mais Niyongira les a sauvés une fois qu'ils ont été mis en prison. Et maintenant, les habitants de la commune de Muyira dans le secteur de Nyakibungo ne peuvent plus rendre visite aux personnes vivant dans d'autres secteurs car ils disent avoir été victimes d'une injustice.

188A• C.54/K 95

3. Kantano accuse aussi Niyongira d'avoir comploté l'attaque contre le député Muhutu à laquelle celui-ci a « échappé de justesse » dans la nuit du 11 mars 1994. Il rapporte que les gens affirment que Niyongira jette les dirigeants des autres partis et d'autres groupes ethniques en prison alors qu'il libère ses collaborateurs. Kantano enjoint ensuite les auditeurs de continuer d'écouter la RTLM et d'ignorer les tentatives des autres stations de saboter la programmation de la RTLM. Il mentionne également le fait que cet organe de presse a été le premier à rapporter la mort de Katumba, membre de la CDR.

KANTANO : Une autre triste nouvelle est que dans la nuit du 11 au 12 mars 1994, entre 20 et 21 heures, le député Muhutu [nom] l'a échappé belle. M. Niyongira avait comploté contre lui. Et quand les tueurs se trouvaient dans les limbes, Niyongira leur a donné 10 000. Les gens disent donc que Niyongira est responsable ~~de~~, il va de bar en bar, affirmant que les prisonniers seront libérés pour ~~que~~ qu'ils soient emprisonnés au Rwanda. Et ils disent que Niyongira pose un grave problème à la population. J'espère que la personne concernnée écoute la RTLM et je sais que les gens de Muyira écoutent également cette radio. Il y a également une autre ~~affaire~~ montrant que Niyongira jette en prison certains dirigeants et accorde des priviléges aux ~~gens~~ de son groupe ethnique ou de son parti. Et cela crée une disparité ~~dans~~ un pays démocratique. Vous écoutez toujours la RTLM, radio privée qui émet à partir de Kigali. Il est maintenant 20h30 ici à Kigali. Vous étiez avec Kantano Hatumana de 18 heures à 20h30. Je vais vous laisser écouter notre programme en français car j'ai besoin d'étancher ma soif. Restez donc branchés sur la RTLM jusqu'à 22 heures. Et je vous informe que pendant le programme en français, vous pourrez entendre quelques annonces urgentes si nous en recevons. Il y a toujours un animateur en langue Kinyarwanda et si un communiqué urgent tombe, il le diffusera. C'est ainsi que la RTLM a été le premier organe de presse à annoncer la mort de Katumba. Restez donc branchés sur la RTLM jusqu'à la fin des émissions. Vous ne devez pas vous éloigner de vos radios, et ceux qui en ont les moyens peuvent en acheter 2 ou 3. Une radio a commencé à émettre aujourd'hui sur les ondes FM et les gens ont pensé que son objectif était de nous saboter. Je pense qu'il s'agit de Radio France Internationale qui a signé un accord avec Radio Rwanda et a commencé à diffuser de la musique sur les ondes FM. Je pense donc que ce n'est pas grave, que cette radio ne nous sabote pas, et qu'il n'est pas facile de nous saboter. Donc, votre radio va toujours bien et ce n'est pas grave d'avoir des radios rivales. Nous continuerons à les défier avec de meilleurs programmes. Passez une bonne nuit, que vous soyez jeunes ou vieux. A demain.

· Individu pris pour cible . Rhétorique anti-quisie

188A• C.54/K 95

4. Mbilizi annonce le début du programme en français. Rucogzoa vient ensuite avec un bref rappel du fait que 132 jours avaient passé depuis les massacres commis à Kirambo, et que la MINUAR n'avait toujours pas diffusé les résultats de leur enquête. Mbilizi donne ensuite les nouvelles, commençant avec l'assassinat de Katumba, un « éminent » militant de la CDR, et le fait que Simbizi, un autre éminent militant du même parti avait « échappé de justesse » à un attentat. Les autres nouvelles comprennent l'annonce que treize élèves de Nyanza qui avaient formé une brigade appelée « Inziraguteba » se joindront au FPR. Le FPR continue de se mettre en travers de la route de la CDR concernant l'entrée de ce parti à l'Assemblée de transition. — Douze Ministres protestent contre « la malhonnêteté et l'inconscience politique ».

MBILIZI : ... Vous écoutez la RTLM. Il est 20h40 ici à Kigali, 18h40 TUC, Bonsoir, chers amis qui écoutez la RTLM et soyez les bienvenus pour ce programme en français. Ce soir, vous êtes en compagnie d'Emanuel RUCOGZOZA et de Philippe MBILIZI MULONDA. Notre ingénieur du son est Laurent KAMANZI. Re-bonsoir et avant tout, une remarque :

RUCOGZOZA : 132 jours aujourd'hui depuis les massacres de Kirambo. Nous attendons toujours les résultats des enquêtes de la MINUAR. Le Général Dallaire doit-il travailler ou [illisible] ?

MBILIZI : les tiens
- Après l'assassinat de Katumba Stanislas Simbizi, un militant très important de la CDR à Biryogo et membre du comité exécutif de ce parti, a échappé de peu à la mort.
- 13 élèves de Nyanza qui ont formé une brigade appelée INZIRAGUTEBA seront bientôt enrôlés par le FPR.

- Ce n'est pas le FPR qui doit empêcher la CDR d'entrer au Parlement de transition.
- 12 Ministres ont protesté contre la malhonnêteté et l'inconscience politique.
- Notre réflexion de ce soir porte sur [mot inaudible] sociopolitique et judiciaire. Ce sujet sera développé par George et Gahigi.

C'était, chers auditeurs, les titres du bulletin d'information, et commençons dès à présent avec la tentative d'attentat contre M. Stany SIMBIZI qui est un des membres du comité exécutif de la CDR.

Nyanza

· Critiques contre le FPR/APR · Groupe pris pour cible

188A• C.54/K 95

5. Avant l'intervention de Simbizi, Rucogoza affirme que le FPR est entré dans une nouvelle phase d'action qui consiste à éliminer les gens qui ne partagent pas son point de vue. Simbizi répète la déclaration de Rucogoza sur le FPR et raconte comment il a échappé à deux hommes et une femme qui préparaient une embuscade près de chez lui. Bien que Simbizi affirme que plusieurs gendarmes l'accompagnaient, il signale que l'un des hommes avait été gravement battu par la population avant l'arrivée des gendarmes qui l'ont emmené à l'hôpital.

RUCOGOZA : Le Front patriote a commencé une phase d'élimination physique des personnes qui ne partagent pas son idéologie machiavélique. Ceci est une déclaration de M. Stanislas Simbizi, membre du comité exécutif de la CDR, qui vient d'échapper de justesse à une tentative d'assassinat. C'est arrivé. Stanislas nous raconte ce qui lui est arrivé. Il est interviewé par mon collègue, Philippe MBILIZI.

SIMBIZI : Merci, mon ami Mbilizi. Continue, je le faisais ce midi, l'attentat contre Karumba n'était pas une surprise. Le FPR à un programme consistant à tuer tous ceux qui ne souscrivent pas à son point de vue. Je viens d'échapper de justesse à la mort. Après l'assassinat de Katumba, nous avons fait notre possible pour emmener sa dépouille à Ruhengeri où je suis président de la CDR. Dans la soirée, alors que je me trouvais à 5 mètres environ de chez moi, j'ai trouvé un « type » qui bavardait avec une femme, et un autre qui parlait aux soldats du Camp Kigali, parce que je vis à proximité de ce camp. Les gendarmes qui m'accompagnaient se sont posé des questions sur ces personnes. Ils leur ont demandé de décliner leur identité. L'un d'eux a dit qu'il était soldat. Mais quand j'ai regardé [mot inaudible], j'ai découvert que ce n'était pas vrai. Cet homme avait été renvoyé le 26 mars 1994. L'autre, qui faisait semblant de bavarder avec sa petite amie [mots inaudibles]. Il a soudain décidé de s'enfuir. Les gendarmes voulaient lui tirer dessus, mais comme deux de leurs collègues lui courraient après pour l'attraper, ils n'ont pas pu le faire. Ils ont simplement tiré en l'air. M. Habyarimana n'a pas pu suivre l'autre personne qui était déjà encerclée par les militaires, essayant d'expliquer qu'il agissait en connivence avec la femme. Celle-ci l'a nié. Les militaires sont allés... [mots inaudibles]. Quand nous avons fouillé cet homme louche, nous avons trouvé une lettre datée du 30 mars 1994, dans laquelle il menaçait un de ses collègues qui avait été heureux de son renvoi de l'armée. Ce qui nous a surpris, c'est que lorsqu'il a vu son ami s'enfuir, il s'est immédiatement allongé bien que personne ne l'eût touché. Il a fait le mort.

MBILIZI : Je pense qu'il n'était pas mort ?

SIMBIZI : Non, il ne l'était pas. Nous l'avons transporté à bord d'un véhicule de la gendarmerie. La population l'avait cependant passé à tabac avant l'arrivée des

K0263402

gendarmes. C'est pour cette raison que nous avons été obligés de le transporter à l'hôpital. Et il s'est relevé tout seul pour parler au médecin.



WS02-699 (F)
K019-9050-K019-9073

188A• C.54/K 95

6. Simbizi donne plus d'informations sur le suspect présumé avoir participé à l'attaque contre lui. Son nom est Habimana. Il semble être originaire de la commune de Muhazi en préfecture de Kibungo et a récemment été renvoyé de l'armée.

· Individu pris pour cible
Commune de Muhazi, préfecture de Kibungo

MBILIZI : J'ai l'impression que vous avez des précisions (informations) sur le suspect...

SIMBIZI : D'après les éléments de preuve que nous détenons, le suspect MSC a été renvoyé de l'armée rwandaise RL n. 0574/LSC.1.5.0 du 26 mars 1994 [mots inaudibles] une feuille de route n. 014/94. Il devait quitter le camp et se rendre à Kibungo-Muhazi à partir du lundi 28 mars 1994 unité B.N. [mot inaudible] pour rejoindre sa colline natale. Son numéro de régiment est le 21040. Son nom est Habimana. Il est simple soldat et est né en préfecture de Kubungo, commune de Muhazi; secteur [mots inaudibles] avec lequel les militaires voyagent en civil. Tel n'était pas le cas ici. La famille de route avait été signée par le major B.A.M. [inaudible] François Xavier. Il prétend qu'il [mots inaudibles]; c'est dans la lettre qu'il a eue de son ami. Mais quand il a organisé une embuscade près de ma maison, toutes les personnes...[mots inaudibles]



7. Mbilizi ramène l'attention de Simbizi au FPR. Simbizi répète que le FPR s'est à présent engagé dans une phase « d'élimination physique systématique ». Il réfute les affirmations selon lesquelles la CDR souhaite la violence, suggérant que le FPR essaie de provoquer la CDR. Il ajoute que les assaillants de Katumba étaient des soldats du FPR et qu'on a découvert que Ngeze se trouvait sur la liste des victimes. Simbizi avertit que le FPR pourrait reprendre leurs complots « ce soir et demain ». Il enjoint les membres de la CDR d'ignorer la provocation. Il insiste sur le fait que la CDR veut une cohabitation pacifique et que c'est le FPR qui doit s'amender.

MBILIZI : Oui. M. Stanislas Simbizi, cela s'est passé quelques heures après l'assassinat de l'un de vos militants importants, M. Katumba. Donc, M. Stany, quelle a été votre réaction après l'assassinat de Katumba, et quel message pouvez-vous faire passer à vos membres à ce sujet et au sujet de la tentative avortée qui a été préparée contre vous.

SIMBIZI : Merci Mbilizi. Selon les informations à notre disposition, nous sommes à présent dans la phase d'élimination physique systématique. D'après le plan du FPR, la CDR veut la violence. Cela n'est pas vrai. Il n'y a aucune preuve y afférent. Nous avons rencontré le FPR et demandé les preuves à ce sujet, mais nous les avons pas reçues. Nous avons parlé au corps diplomatique pour énoncer ces preuves, mais nous n'avons rien trouvé. Et le FPR entreprend ces actions pour provoquer les membres de la CDR. Nous avons été informés que ceux qui ont tué Katumba sont des soldats du FPR qui sont membres de la famille habitant la maison d'où la balle a été tirée. Je ne dirai pas leurs noms car nous avons des enquêteurs. Je peux ajouter que parmi les victimes à venir, on trouve principalement M. Ngeze. Et nous avons obtenu ces informations de nos informateurs qui se trouvent en meilleure position pour savoir ce que pense le FPR. Je peux également ajouter que le complot d'hier avait été exécuté dans la zone même de la ville de Kigali. Malheureusement, les choses ne se sont pas passées comme le voulait le FPR. Peut-être qu'il recommencera ce soir ou demain.

J'invite les militants de la CDR à ne pas accepter les plans du FPR et à ne pas commettre de mauvaises actions car cela permettrait au FPR de taxer la CDR de parti criminel. Notre parti veut une cohabitation pacifique entre les groupes ethniques qui sont toujours en conflit au Rwanda. Et j'espère que si le FPR faisait un effort, on obtiendrait cette cohabitation pacifique. Elle est absolument nécessaire, et elle sera possible si les personnes de bonne volonté mettent la pression sur celles qui n'encouragent que la mort au Rwanda. Merci.

· Critiques contre le FPR/APR. Atrocités présumées commises par les Tutsis. Mise en garde sur les objectifs d'extermination des Tutsis

188A• C.54/K 95

8. Rucogozza rapporte une fois de plus que Katumba a été assassiné dans le quartier de Biryogo à Kigali, ajoutant que « les assassinats et les violences ethno-politiques » sont fréquents dans la ville. Il dit que l'atmosphère à Kigali est « particulièrement lugubre » et qu'un « silence et un calme monastiques règnent dans la capitale ».

**Quartier de Biryogo,
Kigali ville**

RUCOGOZA : Les assassinats et la violence ethno-politique se produisent très souvent maintenant dans la ville de Kigali. En fait, Alphonse Ingabire, alias Katumba, conseiller des taxis à la « Gare routière et membre actif de la CDR, a été brutalement assassiné hier à Biryogo aux environs de 21h45. Il bavardait avec un ami, pas loin de chez lui, quand sa tête a été fracassée par une balle. Tous les gens autour se sont précipités dans leurs maisons car ils étaient paniques et l'atmosphère était particulièrement lugubre. Katumba vivait dans le quartier de Biryogo composé spécialement d'agglomérations spontanées et denses. Et à certains endroits, il y a moins d'éclairage électrique. Dans le même ordre d'idées, Kigali, la capitale, était baignée d'une atmosphère anormale. Certains commerces étaient fermés et certains autres étaient désespérément ouverts. Des automobilistes, des piétons et autres passagers ont suspendu leurs activités quotidiennes. Seul un silence et un calme monastiques régnaient dans la capitale. On pouvait lire une étrange expression dans le regard des gens : peur, déception, indignation et inquiétude. Tous les taxis et minibus qui transportaient habituellement des passagers ont stoppé leurs activités. Les gens de Kigali, notamment ceux qui vivaient dans la banlieue étaient perplexes.

188A· C.54/K 95

9. Mbilizi donne alors les noms et les noms de code des treize élèves originaires de diverses écoles de Nyanza, qui ont créé la « Brigade Inziraguteba » et que l'on signale avoir rejoint le FPR (voir la liste *infra*). Il dit que cela confirme les rapports antérieurs de la RTLM selon lesquels le FPR infiltre les écoles.

MBILIZI : Merci beaucoup Emmanuel Rucogoza. Il est maintenant 20h52 à Kigali. 13 élèves de Nyanza viennent d'être enrôlés par le FPR. En fait, les élèves des écoles de Nyanza telles que ESPANYA, le COLLEGE CHRIST-ROI, l'ECOLE DES SCIENCES, l'ECOLE NORMALE DE NYANZA, et l'ECOLE TECHNIQUE DES FILLES viennent d'être enrôlés par le FPR et attendent d'aller le rejoindre. Pour être plus précis, chers auditeurs, il s'agit d'un groupe de personnes appelé « Brigade Inziraguteba » qui est composé des élèves suivants :

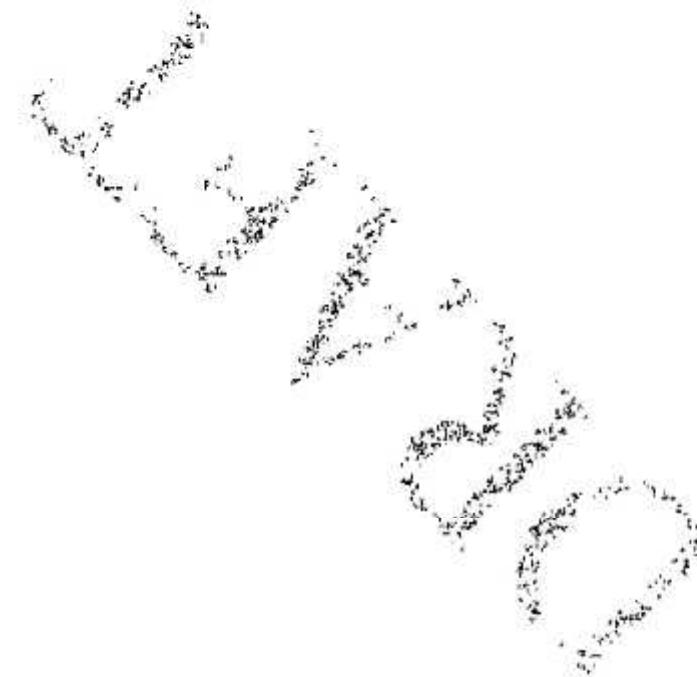
- Placide Rwakayiro, Coordonnateur de la brigade, 18 ans, élève à Espanya, P.O.Box 67. Son nom de code au FPR sera Rwayitare.
- Jean Damascène Kabengera. Secrétaire de la brigade, 17 ans et élève au Collège Christ-Roi, P.O. Box 61. Son nom de code au FPR sera Rudasumbwa.
- Richard Rwandekwe. Chef de la sécurité et de la discipline dans la brigade. 18 ans, élève à Espanya, P.O. Box 67. Son nom de code au FPR sera Karingsanire.
- Egidie Rudahangaza. Responsable de la sécurité, 18 ans, élève à l'ESM, P.O. Box 30. Son nom de code sera Rwigatara.
- Ange rEgis Ngabo. Responsable de la sécurité, 17 ans, élève à l'Ecole des Sciences de Nyanza, P.O. Box 30. Son nom de code sera Rugenda.
- Gilbert Duhiirwe. Responsable des finances, 13 ans, élève à l'Ecole des Sciences de Nyanza, P.O. Box 30. Son nom de code sera Hirwa au FPR-Inkotanyi.
- Jacques Nsengimana. Responsable des sports, 18 ans, élève à Espanya, P.O. Box 67. Son nom de code sera Rugengwa.
- Clément Rugema. Responsable de l'information, 18 ans, élève à Christ-Roi. Son nom de code est Migenzo.
- Claude Bizimana est responsable du PMM [Mobilisation et propagande politique], 17 ans, il est élève à l'Ecole des Sciences de Nyanza, P.O. Box 30. Son nom de code au FPR sera Kasubutare.

KO263407

Sabine Uwase. Responsable de la culture, 16 ans, élève à l'Ecole normale primaire de Nyanza. Son nom de code est Munyenjishi.

- Frida Uwera. Responsable du recrutement, 17 ans, élève à l'Ecole technique des filles, P.O. Box 13. [Inaudible] Ruzigira.

- Françoise Unuhzoa. Junior dans la brigade, élève à l'Ecole technique des sciences sociales, P.O. Box 13. Son nom de code sera Mukandego.



188A• C.54/K 95

Donc chers auditeurs, vous avez remarqué que ces élèves sont très jeunes et peuvent être très dangereux. Nous devons dire que ceci confirme assez l'information qui a été diffusée sur les ondes de la RTLM, et selon laquelle le FPR aurait infiltré les écoles. C'est même le cas pour l'université, notamment la faculté de Droit. C'est tout ! Bientôt, dans 30 minutes, il sera 21 heures.

10. Mbilizi affirme que le FPR a accusé la CDR d'incitation à la violence et de violation « du code et de la déontologie politiques », et conteste donc vivement la participation de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Il cible Twagiramungu et Lando comme étant des complices du FPR en qui, dit-il, on ne peut faire confiance dans leur rôle de médiateur dans le conflit entre le FPR et la CDR. Mbilizi déclare que le FPR a refusé de suivre une procédure régulière dans son opposition à la CDR. Il avance alors que le FPR n'est pas en position d'exiger l'exclusion de la CDR du Gouvernement de transition car il s'est organisé à meurtre d'Innocents, torturé beaucoup de femmes, d'enfants et de vieillards, et déplacé plus d'un million de personnes, dont la majorité est morte de faim ».
- . Critiques contre le FPR/APR.
Complices pris pour cibles.
Rhétorique anti-tutsie.
Atrocités présumées commises par les Tutsis.

MBILIZI : Le FPR ne veut pas entendre parler de la participation de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Selon ce parti, la CDR prêche la violence et viole le code et la déontologie politiques. En ce moment, Faustin Twagiramungu, Lando et d'autres complices du FPR prennent-ils des médiateurs entre le FPR et l'entourage du Président, sur ce qu'ils appellent l'obstacle CDR à l'Assemblée nationale de transition. Onze ministres du Cabinet d'Ugathe ont exprimé leur opinion sur l'entrée de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Nous y reviendrons. Commençons par souligner les précisions que la CDR donne concernant les accusations du FPR. Ce parti a reconnu que c'était le comité pour l'unité et la réconciliation nationale, prévu par le protocole d'accord sur le partage du pouvoir dans sa clause 81 signé le 9 janvier 1994, qui devra veiller à ce que chaque parti politique respecte les principes établis par la clause 80. Cette tâche n'est donc pas celle du FPR qui accuse la CDR d'avoir violé certains de ces principes. Le FPR doit être patient et déposer ses plaintes auprès de la commission au lieu d'installer un système avec un procureur et une victime. Concernant les allégations de violence, le parti CDR affirme que le FPR n'a rien d'autre à faire valoir que la démonstration du 21 mars 1994. On peut donc dire que le FPR n'a rien trouvé à dire sur les arguments donnés par la CDR pour réfuter toutes ces allégations de violence. Dans une réunion présidée par M. Khan, conseiller de l'envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies, le 24 mars 1994. Ce n'est donc pas [inaudible] qui a organisé le massacre de personnes innocentes, torturé beaucoup de femmes, d'enfants et de vieillards, et déplacé plus d'un million de personnes, dont la majorité est morte de faim, d'inclémences et de diverses carences qui peut donner des leçons de paix et de réconciliation nationale. Logiquement, ce n'est pas la CDR qui doit tourner la page, mais plutôt le FPR qui doit

KQ263409

abandonner son idéologie consistant à arriver au pouvoir par la force, la violence et la vengeance. Le FPR n'est pas du tout qualifié pour exiger l'exclusion du parti CDR de l'Assemblée nationale de transition. C'est plutôt le FPR qui doit être exclu puisqu'il n'a pas encore totalement abandonné la commission de crimes.



WS02-699 (F)
K019-9050-K019-9073

32

188A. C.54/K 95

11. Mbilizi souligne que la CDR a été légitimée par « les ambassadeurs européens et par le représentant du médiateur » le 28 mars 1994. Il finit la cassette par la lecture d'une lettre adressée au Premier Ministre Uwilingiyimana par onze Ministres de son Cabinet. Cette lecture est interrompue, mais il semblerait que la lettre exprime leur soutien à l'entrée de la CDR dans le Gouvernement de transition.

MBILIZI : Je continue avec cette déclaration. Je pense qu'il est évident que le FPR n'accepte pas que la CDR puisse entrer à l'Assemblée nationale. Mais cela va au-delà de la compétence [illisible]. La CDR doit entrer dans cette institution dès le premier jour et dans les mêmes conditions que les autres partis politiques. Nous rappelons que la CDR a signé le code politique afin d'entrer à l'Assemblée nationale de transition, mais le FPR qui est une rébellion armée a marqué son opposition à l'entrée de la CDR à l'Assemblée de transition. Il est également utile de mentionner que le 28 mars 1994, les ambassadeurs européens et le représentant du médiateur ont légitimé la participation de la CDR dans les institutions de transition.

Onze ministres du gouvernement refusent le silence continu qui permet au FPR de continuer en toute impunité à agir. Ils disent qu'ils soutiennent l'entrée de la CDR dans l'Assemblée nationale de transition comme c'est le cas pour les autres formations politiques, conformément aux conditions légales prévues aux articles 61, 80, 81 et 82 du protocole sur le partage du pouvoir signé à Arusha. Cela a été dit dans la lettre adressée à Mme le Premier Ministre. Dans cette même lettre, on parle aussi du PDI et de la restauration de l'ordre dans l'accord du gouvernement. La lettre est rédigée en ces termes :

Monsieur (sic), suite à nos lettres des 14 et 21 janvier 1994, relatives à la réunion du Cabinet, nous vous demandons une fois de plus de convoquer la réunion du Cabinet pendant laquelle les problèmes cruciaux auxquels fait face notre pays seront traités. Comme cela a été dit dans le rapport fait après la session des 25 et 27 février 1994 qui s'est tenue entre le Président de la République, les partis politiques et le gouvernement. [FIN DE LA FACE A]